

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 7 octobre 2016

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Frédérique BOURGEOIS et Annonciat MICHEL-AMADRY.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Jean-Marie DOLLAT, Jean-Philippe DEVEVEY, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

Procurations : Monsieur Sébastien CUINET à Jean-Philippe DEVEVEY
Cécilia BERTIN à Jean-Jacques CLAUSSE
Anne TRONCIN à Hugues TRUDET

Absent : Monsieur Tony ANDREY

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h10.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de deux habitantes de Larnod, à savoir, Madame Marie VINCENT, décédée le 30 août 2016, à l'âge de 72 ans, et de Madame Sylvette VERQUIN-COSSART, décédée le 4 octobre 2016, à l'âge de 67 ans.

Avant d'engager l'ordre du jour, le Maire remercie les élus qui ont participé à l'organisation de la cérémonie de Valmy. Comme chaque année, elle a attiré beaucoup de monde. Plus de deux personnes ont répondu à l'invitation de l'amicale du groupe Guy Mocquet et de la commune.

Le Maire indique enfin, et par ailleurs, qu'il organisera une réunion de travail avec les élus dans le courant du mois de novembre afin de tirer un bilan des trois premières années du mandat, évoquer les perspectives à horizon 2020, et adapter, le cas échéant, la constitution des différentes commissions communales.

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe DEVEVEY est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 2 et 23 septembre 2016 :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux des conseils municipaux des 2 et 23 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les procès-verbaux des conseils municipaux des 2 et 23 septembre 2016.

III. Attributions du Maire :

○ Révision du POS et révision du plan de zonage de l'assainissement :

Le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il a saisi le président du tribunal administratif de Besançon afin de désigner un commissaire enquêteur pour organiser une enquête publique unique pour la révision du POS et sa transformation en PLU et aussi, la révision du plan de zonage d'assainissement.

Cette procédure a l'avantage d'offrir une certaine lisibilité à l'action municipale, tout en réduisant les frais d'enquête.

L'enquête publique aura lieu probablement entre mi-novembre et mi-décembre.

Les dates seront fixées en concertation avec le commissaire enquêteur, lequel devrait être désigné sous huitaine.

○ Assainissement de la Maltournée :

En cohérence avec le projet de révision du plan de zonage d'assainissement, la commune a étudié le raccordement des maisons de la Maltournée au réseau public d'assainissement.

Les études ont été confiées au Bureau du Paysage, dans le prolongement des études d'avant-projet réalisées en 2013.

Le maire présente le dossier PROJET prévoyant le raccordement de 10 maisons par le biais d'une station de relevage située le long du chemin des Combards.

Le Projet est estimé à 170 780 HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité (1 abstention, 13 voix pour) :

- Approuvent le dossier PROJET portant assainissement du secteur de la Maltournée pour un montant de 170 780 € HT ;
- Autorisent le maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à engager les démarches auprès des banques afin de financer le projet ;
- Décident de réaliser les travaux en 2017.

Le maire précise que l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du Bureau Paysage sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

○ Extension de l'école communale :

- Présentation de l'Avant-Projet Définitif du 21 septembre 2016 :

Le maire présente le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD) portant sur l'extension de l'école et la mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » des sanitaires étudié par le cabinet d'architecte DEPARISACADIZSTUDIO.

Il précise qu'il a fait l'objet d'observations de la part du contrôleur technique et du coordonnateur « Sécurité – Prévention – Santé », lesquelles seront prises en compte lors du dossier PROJET.

Les travaux sont estimés à 161 800 € HT se décomposant de la manière suivante :

- 136 000 € HT pour l'extension ;
- 25 800 € HT pour la mise aux normes PMR des sanitaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le dossier d'APD pour un montant de 161 800 € HT ;
- Autorisent le maire à déposer les dossiers de demande de subvention sur la base de l'APD ;
- Autorisent le maire à poursuivre les études, en vue de déposer la demande de permis de construire avant la fin de l'année.

- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet d'architecte DEPARISACADIZSTUDIO :

Le maire rappelle que l'enveloppe financière initiale du programme de travaux a été revue à la hausse en raison de la mauvaise qualité des sols.

Compte tenu de la nécessité de réaliser des terrassements plus importants et des fondations profondes, l'extension de l'école atteint désormais une surface de 89 m², en lieu et place des 50 m² initiaux.

L'estimation des travaux au stade de l'avant-projet définitif s'élève à 161 800 € HT.

Dans ces conditions, il convient de passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sur la base de cette nouvelle estimation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'avenant au marché prévoyant un forfait de rémunération de 19 416 € HT.

o Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 par Jean-Marie DOLLAT :

Jean-Marie Dollat présente un résumé du rapport.

Le SIEHL regroupe 99 communes ce qui représente 52 713 habitants.

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage avec la Société de Distribution Gaz et Eaux (SDGE). Ce contrat a été renouvelé le 1/10/2015 pour une durée de 12 ans.

Les données ci-après détaillent les caractéristiques techniques du service en ressources (en millions de m³ prélevés).

- 2 puits à Lods (S1 et S3) : 1,994 ;
- source de Nahin à Cléron : 0,00115 ;
- puits de Montgesoye : 2,292 ;
- source de la Tuffière à Lods: 0,944.

soit un volume total prélevé de 5,056 millions de m³ en 2015. A cela s'ajoute un volume acheté de 0,333 millions de m³ au SIE de Froidefontaine.

Compte tenu de la correction tenant compte des volumes exportés/importés, la quantité réelle mise en distribution dans le réseau des 23 076 abonnés en 2015 s'élève à 4,740 millions de m³.

Les volumes comptabilisés au cours de l'exercice sont de 3,525.106 m³ (somme des compteurs des clients), il ressort une perte réseau de 1,065.106 m³ sur les 1 172 km de canalisations. Soit 24% du volume mis en distribution à la source. L'ILP (indice linéaire de perte du réseau en m³/j/km) se monte à 2,7 légèrement plus élevé qu'en 2014 (2,5) mais jugé correct.

Concernant la tarification, le rapport détaille la part collectivité, la part délégataire et taxes dans le prix de l'eau et pour chacune une partie fixe et une autre proportionnelle.

Pour une consommation de 120 m³, le montant s'élève à 317,47 € soit 2,65 €/ m³ (inchangé /2014)

- Part collectivité (SIEHL) : 34% ;
- Part délégataire (SDGE) : 47% ;
- Taxes (Agence de l'Eau et TVA à 5,5%) : 19%.

Le consommateur aura en plus à payer la part assainissement sur la même facture qui n'est pas présentée dans ce rapport.

Des indicateurs de satisfaction client sont présentés qui mesurent le taux de réclamation, le nombre des demandes de dégrèvement et de ceux acceptés, les taux d'impayés, créances recouvrables et irrécouvrables et le montant d'abandons de créances.

On note que le taux de réclamation se monte à 10 pour 1000 clients, le volume dégrèvé est de 69 000 m³. Les créances irrécouvrables se montent à 38 562 € HT.

Sans entrer dans le détail des nombreux travaux réalisés, le total des engagements de travaux est de 2,358 millions d'€, dont fait partie la construction du réservoir de 1 000 m³ de Montfaucon.

Enfin, parmi les indicateurs de performance, mentionnons ceux renseignant sur la qualité de l'eau en ressource, production et distribution.

Le résultat des mesures microbiologiques et physico-chimiques sont à 100% conformes aux normes en vigueur pour la ressource et pour la production respectivement de 100 et 99,9%.

Pour la distribution, la limite de qualité est 98% conforme en mesures physicochimiques et elle est conforme à 98% en mesures microbiologiques.

21h20 : arrivée de Madame Cécilia BERTIN

○ Poursuite des travaux d'aménagement de l'arboretum par Cécilia BERTIN :

Il s'agit de créer une zone offrant un espace naturel préservé au cœur du village, jouxtant les infrastructures sportives existantes.

Les premiers travaux, réalisés en 2015–2016, ont consisté à créer des sentiers pédestres et à installer des mobiliers urbains (bancs, tables de pique-nique, poubelles).

La deuxième phase de travaux a pour objectif de créer un outil pédagogique de découverte et de connaissance des arbres, et de leur autécologie, à caractère scientifique, éducatif et récréatif.

- D'un point de vue scientifique, il s'agit notamment d'introduire une diversité d'espèces végétales agrémentée d'un belvédère et d'une table d'interprétation ;
- D'un point de vue éducatif, l'objectif est de créer un partenariat avec l'école afin d'impliquer les enfants dans la réalisation du projet (plantation, signalétique, entretien, développement d'outils pédagogiques, etc. ;

- D'un point de vue récréatif, l'ambition est d'aller plus loin notamment, en réalisant une fresque sur le mur de soutènement aux abords du terrain de tennis, en installant des jeux pour les enfants, ainsi qu'en créant un parcours de santé « rustique » reliant l'arboretum au rocher de VALMY.

L'estimation financière de la deuxième phase de travaux s'élève à 26 400 € TTC se décomposant de la manière suivante :

- Aménagements à caractère scientifique : 11 000 € TTC ;
- Aménagements à caractère éducatif : 3 400 € TTC ;
- Aménagements à caractère récréatif : 12 000 € TTC.

Cécilia BERTIN précise que les aménagements sont destinés à être réalisés sur deux ou trois ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité (2 abstentions et 12 voix pour) :

- Approuvent la deuxième phase du projet d'aménagement de l'arboretum ;
- Autorisent le maire à déposer les demandes de subvention auprès des partenaires ;
- S'engagent à inscrire une enveloppe financière de 12 000 € au budget primitif de 2017 afin de réaliser une nouvelle phase de travaux.

IV. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

- Application du droit des sols :

Délivrances des autorisations d'urbanisme :

- Déclaration préalable n° DP 025 328 16 C0012 accordée à M. Eric BERNARD le 21 septembre 2016 pour la construction d'une clôture et d'un portail sise 19 bis, route de la Maltournée ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 16 C0013 refusée à M. Gilles CONDAMINE le 7 octobre 2016 pour la construction d'un abri poubelles sise 16, chemin de la Fontaine.

IV.2 Adjoint affaires scolaires et périscolaires, aux associations et à la communication :

- Installation d'un préau dans la cour d'école :

Daniel CUENOT présente le projet d'installation d'un préau dans la cour d'école.

Il justifie sa réalisation par la nécessité pour la commune d'avoir des espaces couverts pour l'organisation des activités périscolaires introduites par la réforme des rythmes scolaires.

Plusieurs implantations sont possibles selon les dimensions retenues.

Sur la base des devis demandés à la société TEXABRI, le budget prévisionnel toutes dépenses confondues s'élève à 20 000 € HT (fondations, abri, protection des poteaux, raccordement électrique, éclairage et prises de courant).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident de réaliser ce nouvel équipement dès 2017 ;
- Approuvent le budget prévisionnel de 20 000 € HT ;
- Autorisent le maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents partenaires.

o Règlement de la cantine et de la bibliothèque :

Daniel CUENOT présente les projets de règlement de la cantine et de la bibliothèque municipale.

Il précise qu'ils ont été établis en concertation avec le personnel et les gestionnaires bénévoles de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, lesdits règlements.

V. Questions diverses :

Madame Frédérique BOURGEOIS nous informe que le coffret téléphonique situé impasse Saucenet est détérioré, Monsieur Jacky AVIS se charge de prévenir ORANGE.

Monsieur Serge BERGEROT indique que la modification de l'aménagement du carrefour entre la route royale et la rue des fins des vergers n'a pas incité les usagers à respecter le « STOP ». Monsieur Georges BINET propose d'installer un coussin « BERLINOIS ». Le Maire alertera la gendarmerie sur le comportement irresponsable de certains automobilistes.

Monsieur Daniel CUENOT demande où en l'étude de la ligne téléphonique à l'école. Monsieur Sébastien CUINET étant absent, la question est reportée au prochain conseil municipal.

Monsieur Jacky AVIS informe les membres du conseil municipal que la salle des associations a été vandalisée dans la nuit du 23 au 24 septembre et le vestiaire dans la nuit du 3 au 4 octobre 2016. Une plainte a été déposée en gendarmerie le 06/10/2016.

Monsieur Hugues TRUDET, Maire, lève la séance à 23h00.

LARNOD, le 12 octobre 2016



Monsieur le Maire

Hugues TRUDET